



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 27 avril 2017

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous saluer au nom de votre Municipalité.

Comptes 2016

Le bouclage des comptes 2016 nous a réservé quelques mauvaises surprises, dont la principale est liée à une forte augmentation des coûts de l'accueil de nos enfants, dans les structures préscolaires (de leur naissance, ou presque, jusqu'à leur scolarisation). Après analyse des causes, nous avons constaté une erreur dans l'inscription budgétaire des charges salariales liées à l'ouverture des « Moussaillons grands » dans nos locaux du Burennoz. Si le préavis soumis à votre Assemblée, fin avril 2015, détaillait bien les charges précitées, leur report dans le budget 2016, établi au début de l'automne 2015, a tout simplement été oublié. Ceci explique des comptes déficitaires de Fr. 360'000.- arrondis, alors que nous tablions sur des chiffres noirs de Fr. 86'650.-.

Selon le dicton « faute avouée à moitié pardonnée ». Mais sur le fond, ne nous trompons pas de cible : année après année, l'explosion de la participation des communes à la facture sociale cantonale porte gravement atteinte à notre capacité financière pour faire face aux besoins légitimes de notre population, plus particulièrement des familles. Nous nous transformons chaque jour un peu plus en « percepteur d'impôts » en faveur du canton, ce qui lui a permis de liquider sa dette, et de présenter année après année des résultats à faire pâlir d'envie tous les Confédérés. Conséquence, la dette des communes vaudoises prend l'ascenseur, et leur marge financière disponible fond comme neige au soleil.

2016 enregistre aussi un recul de 1 % de notre population, ce qui est à considérer comme un phénomène saisonnier, aucun logement n'étant disponible, si on fait abstraction de ceux mis en vente par leurs propriétaires.



Chantier autoroutier A9

Le chantier a débuté il y a quelques semaines, et en première ligne l'ouvrage qui enjambe la Paudèze. Ce que nous craignons est confirmé : le pont et ses piliers sont dans un état de vétusté avancé, obligeant l'OFROU à construire une structure provisoire, à même de supporter la charge du trafic durant les travaux d'assainissement.

Mardi 24 avril, l'OFROU nous a annoncé devoir fermer l'autoroute à tout trafic nocturne (21 h. à 4h30) durant deux semaines, à partir du 22 mai prochain. Cette fermeture va provoquer des nuisances sonores, qui pourraient être importantes, pour tous les habitants du périmètre « Arnier – Louche ». Nous avons demandé à l'OFROU de faire une information proactive auprès de la population concernée, ce qu'il a accepté. Une séance qui leur est destinée est en cours de planification, à laquelle une délégation municipale participera.

Espérons que ce type de « mauvaises surprises » ne devienne pas la règle de ce « méga chantier ».

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner-Meylan

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Organisation régionale de protection civile

En novembre 2014, le projet de modification de la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi) du 11 septembre 1995 est accepté par le Grand Conseil. Cette loi s'inscrit dans le processus de modernisation et de réorganisation simplifiée et réduite de la Protection civile vaudoise en 10 Organisations régionales de Protection civile (ORPC), calquées sur le découpage des districts au 1er janvier 2018. L'objectif de cette réforme vise à améliorer cette structure pour lui permettre de répondre aux risques et dangers actuels et futurs, tout en garantissant la même qualité de prestation à l'ensemble des citoyens du canton.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion des ORPC (Organisations régionales de Protections civiles) de notre district, un groupe de travail a été formé, et le calendrier défini, pour permettre de respecter les délais fixés par la loi. C'est donc sous l'égide de notre Préfet, Monsieur Daniel Flotron, que le comité de pilotage, composé des présidents des Comité directeurs des 3 régions (Lausanne-Est, Lavaux et Oron), des présidents des assemblées régionales, des commandants et des commandantes et d'un secrétaire, a déjà tenu 6 séances de travail depuis janvier 2017, afin de préparer un projet de statuts pour la nouvelle organisation, une étude d'un projet de budget, un relevé des tâches effectuées dans chaque ORPC et la mise en place de trois groupes de travail : RH et finances, locaux, entretien des abris et informatique. A relever, que Madame Claudine Gygi, membre de la CCAR et présidente de la commission régionale de l'ORPC Lausanne-Est, après la première séance, a souhaité être remplacée par notre syndic, Monsieur Gustave Muheim, également membre de la commission régionale, au vu du caractère hautement politique de ce dossier et de la complexité des enjeux tant techniques que financiers.

Vous vous en doutez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'instar de tout « mariage de raison pour ne pas dire forcé », les choses ne sont jamais simples, malgré la bonne volonté de chacun des partenaires : si notre Organisation de protection civile Lausanne-Est peut être qualifiée de modèle de par son organisation et efficacité, son coût par habitant en est également plus élevé que pour celles des régions viticoles et agricoles. Vous vous en doutez, les discussions autour du futur siège et du coût de la nouvelle organisation constituent les défis majeurs de cette fusion. Mais le calendrier est serré car, à fin août, les municipalités et les commissions ad hoc devront se prononcer sur ce projet et le préavis y relatif avant leur passage devant les conseils communaux et généraux, en novembre ou décembre. Faute d'acceptation dans nos communes respectives, c'est le Canton qui mettrait en place cette nouvelle organisation.

Une séance de présentation des travaux du COPIL a eu lieu pour toutes les Municipalités du district, le 5 avril dernier et une seconde séance est prévue, le 18 mai, à l'attention des commissions ad hoc, des présidents des conseils communaux et généraux, et des délégués des assemblées régionales. Nous ne maquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce dossier.

Vin Communal

Si vous êtes de ceux qui pensent que boire un petit coup c'est agréable, que boire un petit coup c'est doux, je ne peux que vous recommander notre millésime 2016 ! Oubliés Dézaley, Calamin ou Villette...le Belmont, c'est du bon ! J'ai le plaisir de vous annoncer que notre cuvée de chasselas 2016 a obtenu le label Lauriers d'Or Terravin en première dégustation le 12 avril dernier. Pour mémoire, les millésimes 2015 et 2014 avaient également été primés !

La mise en bouteille est prévue ces prochains jours et la livraison courant mai ! 2016 sera certes moins chargé en alcool, mais nous promet un vin équilibré avec de belles notes fruitées. A bon entendeur et santé à tous ! Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner-Meylan, municipale



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

PAS DE COMMUNICATIONS



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Travaux sur la RC773

Génie civil

Les travaux sont en cours depuis une quinzaine de jours. Cette première étape s'étend entre le chemin des Grands Champs et le chemin des Corbaz. Ces travaux, réalisés par étapes d'environ 150 mètres, sont situés sur la chaussée amont et permettent de procéder à la mise en place de la nouvelle colonne d'eau potable. Nous profitons de ces travaux pour poser un tube de réserve destiné à des futures liaisons fibre optique. La chaussée amont est rénovée à chaque étape. La suite des travaux verra la reprise des raccordements privés sur la nouvelle colonne d'eau ainsi que la poursuite des travaux routiers.

Pour ce chantier, les zones de stockage de matériaux et de matériel sont restreintes c'est pourquoi la Municipalité a accepté de prolonger de 15 mois l'utilisation de la zone située à l'angle du Sentier de l'Epine et du ch. de Chatruffe. Cette zone a servi d'installation de chantier pour les travaux de collecteurs sur le secteur Louche – Combe.

Estacade

Les travaux ont débuté le 24 avril. Ils s'effectueront en 3 étapes, dont la première vient de débuter pour une durée d'environ 3 mois. Les travaux consistent en la démolition de l'existant, la réfection des bétons et la reconstruction de la structure.

Un nouveau cheminement pour les piétons a été balisé en accord avec la police.

Optimisation des travaux de l'estacade

Dans le cadre de l'étude de détail pour la planification des travaux, l'entreprise a cherché à optimiser les différentes étapes de réalisation des travaux. A la suite de ces études, l'entreprise nous a soumis une proposition d'optimisation. Celle-ci consiste en l'enlèvement des poutres longitudinales et leur remplacement par des poutres préfabriquées neuves. Après plusieurs séances entre l'entreprise, les ingénieurs et la commune, l'entreprise nous a fait une offre forfaitaire équivalente au montant de la soumission comprenant le remplacement des poutres, la création du trottoir ainsi que les travaux de remise en état des bétons restant en place.

Après examen des avantages et inconvénients, la Municipalité a accepté cette proposition. De notre point de vue, les avantages de cette proposition sont les suivants :

- les travaux de démolition s'effectuent par sciage et non par hydrodémolition d'où moindre nuisance pour le voisinage ;
- les travaux de remise en état de structures en béton, datant de plus de 40 ans, réservent très souvent des mauvaises surprises qui rendent difficile la maîtrise des coûts de ce type de travaux ;
- l'assurance pour la commune de rester dans le budget initial pour ces travaux ;
- enfin une meilleure maîtrise du délai de réalisation des travaux.

Circulation

La circulation dans ces zones de travaux est réglée par feux. Les points critiques sont principalement au carrefour rte d'Arnier / RC773, ainsi qu'au carrefour ch. de la Cure / RC773, du fait de la mise hors service temporaire des feux existants. L'ensemble de ces mesures est prise en accord avec la Police Est Lausannois. Nous avons demandé une présence accrue de la police au carrefour rte d'Arnier/RC773, lors des périodes scolaires, pendant la mise hors service des feux. L'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi concerté entre la commune, la police et l'entreprise afin d'y apporter des correctifs lorsque c'est nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.



Collecteurs Louche – Combe

Les travaux de collecteurs étant terminés, ce sont les travaux de remise en état des propriétés qui sont en cours.

Travaux de sécurisation du Flonzel

Ces travaux débiteront le 8 mai. Cette première étape concerne le tronçon entre le dépotoir du ch. du Blessoney et le Flonzel au travers de propriétés privées. La durée estimée des travaux est d'environ 1 mois ½.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Urbanisme – PPA(Plan partiel d'affectation) « Rue des Corbaz »

Dans mes communications de la séance du 16 février dernier, je vous avais informés de l'enquête publique en cours, relative au PPA « Rue des Corbaz », qui a eu lieu du 11 février au 12 mars. Pour rappel, le dossier était constitué d'un règlement et d'un plan, accompagnés du rapport 47 OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire) et de deux plans d'illustration, ces trois derniers documents n'étant pas opposables.

Cette enquête portait aussi sur une servitude de passage public à pied à constituer pour un cheminement piétonnier longeant la rue des Corbaz.

A l'issue de l'enquête publique, aucune remarque ni opposition n'a été déposée pendant le délai légal.

Par conséquent, la date de présentation à votre assemblée du préavis relatif à ce plan partiel d'affectation est fixée au 5 octobre 2017.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale